

« Il faut réfléchir à la formation des médecins à l'IVG »

ÉTHIQUE Anne Spitals, présidente des Femmes prévoyantes socialistes, réagit aux propos du député MR Richard Miller

Les femmes prévoyantes socialistes n'ont rien fait pour les femmes ! » Voilà ce que disait le député libéral Richard Miller dans nos colonnes le 5 juillet dernier, dans une interview au sujet de la sortie de l'avortement du code pénal.

Le MR était vertement critiqué par l'opposition pour une proposition de loi jugée trop peu ambitieuse. Le libéral, qui revendique une « avancée historique » s'en prenait à ses consœurs du PS en ces termes : « Les femmes prévoyantes socialistes Karine Lalieux et Laurette Onkelinx [...] pendant trois décennies n'ont rien fait pour faire avancer la cause. Elles n'ont pas pensé aux femmes. » Des déclarations qui ont fait bondir l'association d'éducation permanente des Femmes prévoyantes socialistes, qui tenait à réagir, par la voix de sa présidente, Anne Spitals.

Vous dénoncez une confusion dans le chef de monsieur Miller...

Il y a un amalgame, et une confusion entre les femmes liées au parti socialiste - ici Karine Lalieux et Laurette Onkelinx - et l'organisation des Femmes prévoyantes socialistes (FPS). Nous sommes un mouvement mutualiste, lié donc aux mutualités Solidaris et non au Parti socialiste. Nous

en soutenons les valeurs évidemment, mais nous n'avons pas de lien structurel avec le PS. Au départ, en 1922, nous étions une mutuelle féminine qui avait pour objectif la promotion de la santé et l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons toujours défendu le droit des femmes à disposer de leur corps et notre fédération compte aujourd'hui dix-sept centres de planning, dont huit pratiquant l'avortement.

Monsieur Miller s'est fourvoyé depuis le début.

Vous n'avez pas été entendues lors des auditions. Que pensez-vous du fond du dossier ?

Nous n'avons pas été entendues alors que nos consœurs de Vie féminine ont été invitées. Même si la plupart des experts plaident pour une ouverture plus large, la majorité s'est enfermée dans l'unique question de la sortie du code pénal. On entend les libéraux parler de « fait historique ». Pour la loi de 1990, c'était le cas, mais ici il n'y a aucune avancée ! C'est une mascarade politicienne. On prend un peu les gens pour des cons. Et on considère encore que les femmes ne sont pas adultes et responsables.

Concrètement, cela ne va rien changer au quotidien des centres de planning. Quels

sont les besoins réels ? Qu'auriez-vous espéré voir évoluer ? Des retours que j'ai du terrain, le délai de réflexion de six jours n'est pas nécessaire. Les femmes sont matures, elles ont réfléchi à leur choix. Elles ne

viennent pas sonner à la porte d'un planning par hasard ! Ensuite, pour le délai de douze semaines, cela signifie qu'on continue à envoyer des femmes se faire avorter en Hollande : c'est quand même très hypocrite ! Et on ne demande pas ici de procéder à des avortements de « complaisance », ou de « confort » après six, sept, ou huit mois de grossesse, comme veulent le faire croire certains mandataires CDH ! L'autre problème central qu'on n'a pas du tout abordé concerne la formation des mé-

decins. L'avortement est une pratique non intégrée au cursus. C'est uniquement un cours à option dans certaines universités. Et la rémunération en planning tient plus de l'indemnité de militant que d'une rémunération comme en ont l'habitude les médecins dans le privé. C'est déjà difficile dans certaines régions de trouver des praticiens. Si on devait élargir le délai, cela impliquerait que davantage de médecins soient formés. ■

Propos recueillis par
ÉLODIE BLOGIE